

CONDITIONS GENERALES DE LA SARL CHEVAL LOISIRS CAMPAGNE

SIEGE SOCIAL LA CARTOUCHERIE, 4 ROUTE DU CHAMP DE MANŒUVRE, BOIS DE
VINCENNES 75012 PARIS

1 NOS ACTIVITES CLC propose au public, à partir de 4 ans, de pratiquer l'équitation telle que cela est défini dans les statuts de la fédération française d'équitation à laquelle nous sommes affiliés.

Nos trois centres principaux d'activités sont la Cartoucherie au cœur du Bois de Vincennes, l'élevage de Myva dans le BERRY (à 2h de paris), les doisnes 18240 Savigny en Sancerre et la ferme de Jean Grogne 77610 Fontenay Treisigny.

A la Cartoucherie, sont proposés des cours collectifs sous formes de forfait annuel à heure et jour fixe, des cours particuliers, des stages à la journée, des animations tous les week-ends, des sorties en compétition dans différentes disciplines équestres ainsi que des pensions de chevaux.

A la ferme de Jean Grogne et à l'élevage de MYVA, des stages à la journée, à la semaine en pension complète, des randonnées équestres, de la location de chevaux et poneys, un service de pension équestre ainsi que des locations de gîtes et des chambres d'hôtes, vous seront également proposés.

2 ABONNEMENT ET INSCRIPTION

Les abonnements annuels sont disponibles directement à l'accueil de la cartoucherie. L'année d'activité est du 1 septembre au 31 août.

Les inscriptions se font également à la cartoucherie ou sur notre site internet (en vous munissant de votre login et mot de passe)

www.cartoucherie-equitation.com

Les frais d'inscription sont définitifs.

Toutes nos prestations sont payables d'avance et non remboursables.

Les cours sont aux forfaits, ils ne sont ni remboursables, ni récupérables.

Toute inscription en cours d'année sera au prorata des semaines restantes. Seul le paiement des activités fait office de réservation.

3 FONCTIONNEMENT DES ACTIVITES La liste et tarifs de nos activités sont à votre disposition au bureau de la Cartoucherie et sur notre site internet www.cartoucherie-equitation.com.

A la Cartoucherie : Les cours collectifs (pratiques ou théoriques) sont dispensés de septembre à juin sous forme d'un forfait. Ces cours ont lieu une fois par semaine à jour et heures fixe, à savoir 34 séances pour les poneys et 40 séances pour les chevaux.

Des stages à la journée sont organisés pendant les vacances scolaires y compris celles d'été.

Pendant les mois de juillet et août des cours vous sont proposés, en s'inscrivant au plus tard 24 heures avant.

Ces cours sont payables sous forme de cartes dont vous trouverez le prix sur nos tarifs.

A l'élevage de MYVA : Les stages à la semaine et les randonnées ne fonctionnent que pendant les vacances d'été. La location de gîte et chambre d'hôtes sont disponibles à toutes époques de l'année.

A la Ferme e Jean Grogne : Les stages à la semaine sont proposés pendant toutes les vacances scolaire, des activités de court et de promenade sont possible toute l'année sou simple réservation, La location de gîte et chambre d'hôtes sont disponibles à toutes époques de l'année.

4 PAIEMENTS – ANNULATIONS – REMBOURSEMENTS Le paiement d'avance d'une activité fait office de réservation et ne donnent droit à aucun remboursement.

En cas d'annulation 48 h avant le début de l'activité, un avoir sera émis, valable sur l'année en cours, sur toutes nos prestations proposées, dans la mesure des places disponibles.

L'annulation doit être formulée obligatoirement par courrier, ou email.

Tous les moyens de paiement conventionnels vous sont proposés, ainsi que les paiements en ligne via notre site internet.

Afin de faciliter le paiement, nous vous proposons des règlements différés sur plusieurs mois sans frais. Tout forfait souscrit est dû dans son intégralité.

Une assurance annulation, du cabinet d'assurance Pezant, vous est vendue pour l'achat d'un forfait (les conditions sont visible sur notre site internet sur l'onglet tarif)

5 ASSURANCE Pour pratiquer l'équitation une assurance individuelle accident est obligatoire. Cette assurance est incluse dans la licence de la fédération française d'équitation comprise dans votre abonnement annuel.

Si vous ne souhaitez pas acquérir la licence fédérale, le pratiquant doit apporter la preuve qu'il possède une assurance personnelle multirisque en cours de validité couvrant les activités équestres.

CLC dégage toutes responsabilités en cas de vol de matériels ou d'effets personnels dans l'enceinte de nos établissements.

6 MATERIEL ET TENUE Le matériel et l'harnachement de la monture sont fournis par CLC.

L'harnachement personnel est déconseillé.

Le matériel de pansage n'est pas fourni par la société.

Les enseignants peuvent demander du matériel personnel spécifique à certaines activités.

Une tenue correcte et appropriée à la pratique de l'équitation est exigée ainsi que le port du casque conforme à la norme NFEN 1384, celui-ci devant être obligatoirement porté pendant toutes les activités.

7 SECURITE Les chevaux et les poneys doivent être préparés dans leurs boxes, ou avec l'accord d'un enseignant, dans un lieu approprié. Il est interdit de monter sans casque et sans la surveillance d'un enseignant.

L'établissement dégage sa responsabilité en cas de manquement à ses règles.